



Commission scolaire
DES PHARES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Commission scolaire des Phares souligne la fin du mandat de M. Jean-François Parent au sein de la commission de l'enseignement secondaire du Conseil supérieur de l'éducation

Rimouski, le 21 juin 2012 – La Commission scolaire des Phares tient à souligner la fin du mandat de M. Jean-François Parent au sein de la commission de l'enseignement secondaire du Conseil supérieur de l'éducation du Québec (CSE). L'assemblée plénière annuelle du CSE du 26 avril dernier réunissait tous ceux et celles qui contribuent à la réalisation de sa mission. Cette journée a été l'occasion, pour le président du Conseil, M. Claude Lessard, de remercier individuellement les personnes qui terminaient leur mandat en leur offrant un certificat de reconnaissance. M. Jean-François Parent était du nombre.

Le mandat que l'on confie aux membres des commissions du Conseil supérieur de l'éducation est généralement de trois ans, mais le directeur général de la Commission scolaire des Phares, exceptionnellement, a cumulé deux mandats, pour un total de six ans de service. « Au cours des six dernières années, M. Parent a su être actif et accomplir son rôle au Conseil supérieur de l'éducation avec le souci de rigueur et le dynamisme qu'on lui connaît. C'est pourquoi la Commission scolaire des Phares tient à souligner son engagement pour l'avancement de l'éducation québécoise », a déclaré M. Raymond Tudeau, président de la Commission scolaire des Phares.

Au cours de ses deux mandats consécutifs, M. Parent a notamment contribué aux avis suivants : *Le développement professionnel du personnel enseignant du secondaire* (en cours d'élaboration), *Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite* (octobre 2009) et *Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : diversifier en toute équité* (avril 2007). Il a aussi participé à la consultation sur les modifications aux régimes pédagogiques *Pour une évaluation au service des apprentissages et de la réussite des élèves. Projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (août 2010).



Rappelons que Le Conseil supérieur de l'éducation a pour fonction de conseiller la ministre sur toute question relative à l'éducation. Il peut choisir le sujet des avis qu'il émet et les thèmes des rapports qu'il produit sur l'état et les besoins en éducation. Il est un organisme de consultation et de réflexion critique.



M. Jean-François Parent reçoit un certificat de reconnaissance des mains de M. Claude Lessard, président du Conseil supérieur de l'éducation du Québec.

-30-

Source : M. Raymond Tudeau
Président
Commission scolaire des Phares
418 723-9485

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.



www.desforcesquisadditionnent.ca